

Table des matières

Progression de l'activité des punaises marbrées	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	2

Progression de l'activité des punaises marbrées

Lors des contrôles que nous avons opérés dans les cultures des régions de Baden (AG) et de Zürich, nous n'avons jusqu'ici pas constaté la présence de pontes de punaises marbrées (*Halyomorpha halys*) dans les cultures de légumes fruits sous abris. Nous n'y avons pas non plus observé d'adultes ou de nymphes de ce ravageur, mais le nombre de captures est en constante augmentation dans les pièges posés en extérieur. Par contre, dès le début de juin déjà, on a vu apparaître des pentatomes des baies (*Dolycoris baccarum*) et observé leurs pontes dans diverses cultures de légumes de plein champ. C'est pourquoi nous présentons ici des adultes et nymphes de ces deux espèces de punaises, pour comparaison.



Photo 1: Nympe âgée (stade N5) de la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*) sur un groseillier à Wädenswil (photo du 9 juillet 2023 par Martina Keller, Agroscope).



Photo 2: Lors du contrôle des champs de ce lundi, on a observé la présence d'adultes du pentatome des baies (*Dolycoris baccarum*), par exemple sur haricots et carottes, ainsi que leurs pontes en agrégats d'œufs roses sur des patates douces (photo: Agroscope).



Photo 3: Nymphes fraîchement écloses (N1) de la punaise marbrée, rassemblées sur les œufs vides dont le chorion (la «coquille») est blanc (photo: Agroscope).



Photo 4: Nymphes fraîchement écloses (N1) du pentatome des baies, rassemblées sur les œufs vides dont le chorion est rose (photo: Agroscope).

Bulletin PV Cultures maraîchères

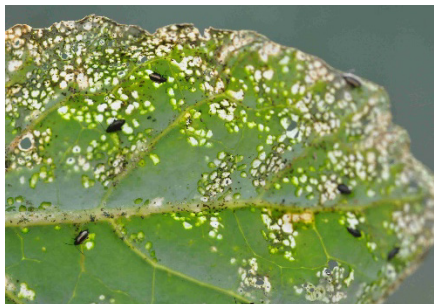


Photo 5: Selon la région et le site, il faut encore s'attendre à une forte activité des altises (*Phyllotreta* spp.) dans les cultures de brassicacées (photo: Agroscope).



Photo 6: D'autre part, on peut observer une prolifération de jeunes adultes de divers charançons (*Ceutorhynchus* spp.) sur différentes espèces de choux. Il est important de poursuivre la surveillance des cultures (photo: Agroscope).

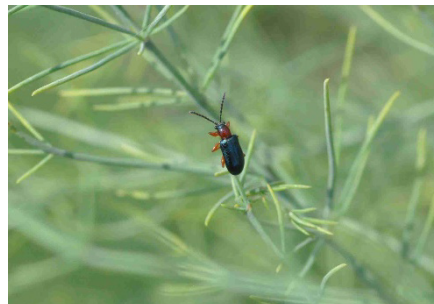


Photo 7: On voit apparaître sur les asperges de jeunes adultes de criocères (Criocerinae), dont le criocère des céréales (léma à pieds noirs, *Oulema melanopus*) (photo: Agroscope).

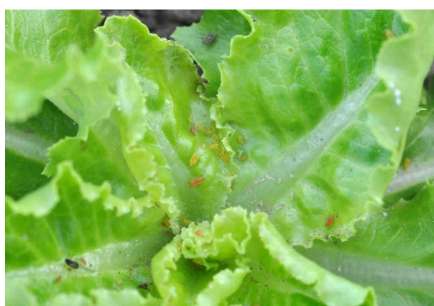


Photo 8: Jusqu'à la fin de la pomaison, il faut régulièrement surveiller les infestations du puceron de la laitue (*Nasonovia ribisnigri*) dans les cultures de salades (photo du 10 juillet 2023 par Agroscope).



Photo 9: Le vol massif d'invasion des thrips (*Thrips tabaci*) ne faiblit pas. On observe maintenant une colonisation des feuilles du cœur et des gaines foliaires des jeunes plantes de fenouil (photo: Agroscope).



Photo 10: Au cours de la semaine passée, nous avons capturé dans nos pièges à phéromones de la région de Baden (AG) un premier papillon de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*) (photo: Agroscope).



Photo 11: Dans l'ouest du Plateau également, on observe désormais les taches pourpres de l'alternariose (causée par *Alternaria porri*) dans les cultures de poireaux proches de la maturité de récolte (photo: Ignacio Castro, Grangeneuve, Posieux).



Photo 12: Malgré les températures très élevées, il faut s'attendre au maintien de l'activité du mildiou (*Peronospora destructor*) dans les cultures d'oignons, et même à la reprise de sa progression en cas de temps humide (photo: Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins).

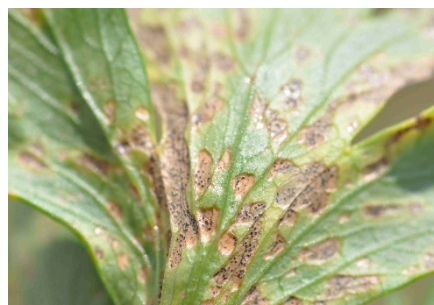


Photo 13: Lors du contrôle des champs de ce lundi, on a découvert dans une culture de céleris un premier foyer de taches foliaires de la septoriose (causée par *Septoria apiicola*). Il est recommandé de contrôler les cultures au plus tard lorsque les plantes ont couvert la surface des entrelignes (photo: Agroscope).

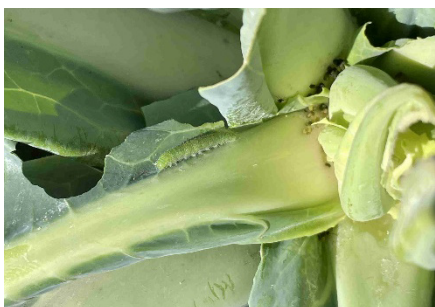


Photo 14: Chenille de la piéride de la rave (*Pieris rapae*), avec ses petites crottes, dans le cœur d'un chou-fleur (photo: Philippe Fuchs, BBZN, Hohenrain).

Cultures de choux: large prolifération de lépidoptères nuisibles

Le vol de la noctuelle du chou (*Mamestra brassicae*), de la teigne des crucifères (*Plutella xylostella*) et des principales piérides (*Pieris* spp.) ne faiblit pas. Par ailleurs, on signale de plus en plus de dégâts causés par les chenilles. Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Contre les noctuelles, les piérides et la teigne des crucifères, dans les cultures de **choux-fleurs en plein champs**, on peut utiliser les produits sélectifs suivants, ménageant les auxiliaires : XenTari WG, Agree WP (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*, délai d'attente 1 semaine) et Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, délai d'attente 3 jours). De plus, on peut utiliser BIOHOP DelfIN et Delfin (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*) contre les chenilles en cultures de choux-fleurs avec un délai d'attente d'une semaine. Enfin, les produits suivants sont aussi homologués sur les choux-fleurs: benzoate d'émamectine (divers produits) et spinosad (divers produits), avec un délai d'attente d'une semaine ; ainsi que divers pyréthrinoïdes avec un délai d'attente de 2 semaines (attention aux PER: autorisation spéciale). Contre les chenilles des piérides, on peut également utiliser, en cultures de choux-fleurs, la substance active pyréthrine (BIOHOP DelTRIN) et pyréthrine + huile de sésame raffinée (Parexan N, Piretro MAAG), avec un délai d'attente de 3 jours.



Photo 15: Importante activité de ponte de mouches blanches du chou (*Aleyrodes proletella*) sur choux frisés non pommés sur le Plateau (photo du 10 juillet 2023 par Agroscope).

Vol massif et forte émergence des mouches blanches du chou

Le temps très chaud stimule aussi le développement des populations des mouches blanches du chou. Selon les cultures et les parcelles, on peut déjà voir, dans les étages inférieurs de la végétation, la nouvelle génération adulte émerger des pupes. Lorsque les cultures ont été récoltées, il convient donc de les broyer et de les enfouir au plus vite afin de limiter le développement du ravageur.

Contre les mouches blanches dans les cultures de **choux fleurs, choux pommés et choux de Bruxelles**, on pourra par exemple utiliser spirotétramate (Movento SC), avec un délai d'attente de 2 semaines. Dans ces mêmes cultures, le délai d'attente est de 2 semaines pour lambda-cyhalothrine (divers produits; attention aux PER: autorisation spéciale). Contre la mouche blanche dans les cultures de choux fleurs, choux pommés et choux de Bruxelles, sont autorisés, avec un délai d'attente de 3 jours: pyréthrine (BIOHOP DelTRIN) et pyréthrine + huile de sésame raffinée (Pyrethrum FS, Parexan N, Piretro MAAG). Ou encore, avec un délai d'attente d'une semaine, l'huile de colza + pyréthrine (BIOHOP DelTRUM), ainsi que des acides gras (divers produits). Dans les cultures de **choux pommés et choux de Bruxelles** sont autorisés le flonicamide (Teppeki ; délai d'attente 2 semaines) et l'azadirachtine A (divers produits, BiO; choux pommés : délai d'attente d'une semaine ; chou de Bruxelles : délai d'attente de 2 semaines). L'utilisation d'acétamipride (divers produits) est autorisée sur **choux pommés, brocoli et romanesco** avec un délai d'attente de 2 semaines.



Photo 16: Asticot de la mouche de la carotte dans une carotte (photo: Agroscope).

Début de la phase principale du deuxième vol de la mouche de la carotte (*Psila rosae*)

Dans les régions précoces de culture de carottes, le nombre de captures de mouches de la carotte a poursuivi sa progression au cours de la semaine passée. Le seuil de tolérance a déjà été dépassé sur une partie des sites surveillés. Dans les régions moyennes à tardives, le vol est encore faible jusqu'ici.

La substance lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente : 2 semaines) est autorisée pour la lutte contre la mouche de la carotte dans la culture de **céleri-branche**. Outre cette même lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente : 2 semaines), cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cyperméthrine Médol), et deltaméthrine (divers produits) sont autorisées sur **le céleri-rave, la carotte, le panais et le persil à racine**, avec un délai d'attente de 4 semaines. Prenez garde au respect des autres charges d'utilisation.

BIO: En cas d'usage de filets de protection dans des sites habituellement menacés, il faut évidemment veiller à ce que ces couvertures demeurent bien hermétiques. L'huile d'oignon (Psila Protect) est homologuée en tant que substance de base contre la mouche de la carotte en cultures d'apiacées.



Photo 17: Les attaques de tétranyques peuvent entraîner l'apparition de plages jaunies sur le limbe des feuilles de tomates (photo: Agroscope).

Premiers foyers de tétranyques dans les cultures de tomates

Lors du contrôle des cultures de lundi, on a découvert les premiers foyers de tétranyques (*Tetranychus urticae*) même dans les cultures de tomates en tunnels. Les attaques sont susceptibles de s'étendre rapidement à la faveur du temps très chaud actuel.

Contre les tétranyques tisserands, s'il y a des auxiliaires actifs dans les cultures de **tomates sous verre**, il faut prioriser les acaricides ménageant ces derniers, par exemple acequinocyl (Kanemite) et bifenazat (Acramite 480 SC); ou hexythiazox (Credo, Nissostar). Le délai d'attente est de 3 jours pour ces trois substances. On peut encore utiliser les substances actives suivantes, avec un même délai d'attente de 3 jours : abamectin (Vertimec Gold); etoxazol (Arabella, délai d'utilisation: 31.10.2023) et fenpyroxymate (Kiron, Spomil).

Sont autorisés en cultures **BiO** contre les acariens sur tomates sous verre, avec un délai d'attente de 3 jours : maltodextrin (BIOHOP MaltoMITE, Majestik) pyréthrine (BIOHOP DeTRIN), huile de sésame raffinée + pyréthrine (Pyrethrum FS, Parexan N, Piretro MAAG) et huile de colza (Telmion). Concernant les acides gras (p.ex. Oleate 20, Siva 50, Vesol Pro et Vista) le délai d'attente est 1 semaine. Sont autorisés les acides gras BIOHOP DeIMON, Lotiq, Natural et Neudosan Neu.



Photo 18: Taches poudreuses blanches de l'oidium (*Oidium neolycopersici*) sur une feuille de tomate (photo: Agroscope).

L'oidium peut aussi se manifester dans les jeunes cultures de tomates

Surveillez dès maintenant la possible apparition des premières taches poudreuses blanches d'oidium sur le feuillage des tomates, et faites un traitement si nécessaire.

Sont autorisés pour la lutte contre l'oidium **dans les cultures de tomates sous verre**, avec un délai d'attente de 3 jours : les strobilurines azoxystrobine (divers produits) ou kresoxim-methyl (Corsil, Stroby WG) en solo, ou tébuconazole + trifloxystrobine (Nativo) ou azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top) en duo. Sont aussi autorisés les inhibiteurs de la synthèse des stérols difénoconazole (divers produits) et penconazole (Topas Vino, Topas) ainsi que les substances actives fluopyrame (Moon Privilege), fluxapyroxad + difénoconazole (Dagonis, Taifen) ou huile d'orange (Prev-AM) avec un délai d'attente de 3 jours dans les cultures de tomates sous verre. Est également autorisée la substance active et COS-OGA (Auralis, FytoSave).

De plus, on peut utiliser des substances actives autorisées en cultures **BiO**, par exemple bicarbonate de potassium (divers produits), oleum foeniculi (BIOHOP FungiCUR, Fenicur), laminarine (Vacciplant) ou soufre (divers produits) avec un délai d'attente de 3 jours.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATAphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Christof Gubler & Luc Mino Guyer, Strickhof, Winterthur (ZH) Philippe Fuchs, BBZN, Hohenrain (LU) Vincent Günther, Châteauneuf, Sion (VS) Daniela Hodel & Ignacio Castro, Grangeneuve, Posieux (FR) Gaëtan Jaccard, Vincent Doimo & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Martin Keller, Esther Mulser & Beatrice Künzi, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Jan Siegenthaler, Liebegg, Gränichen (AG) Aileen Koch, Arenenberg, Salenstein (TG) Martina Keller, Matthias Lutz & René Total (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Anja Vieweger (FiBL)
Photos :	photo 1: M. Keller (Agroscope); photos 2-4, 10: C. Sauer (Agroscope); photos 5-9, 13, 15, 17: R. Total (Agroscope); photo 11: I. Castro, Grangeneuve, Posieux; photo 12: L. Müller, Inforama Seeland, Ins; photo 14: P. Fuchs, BBZN, Hohenrain; photo 16: E. Städler (Agroscope); photo 18: J. Rüegg (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.